
Demandes de congé



Caroline Landry

Le 31 mars 2026 est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, une participation à un programme de retraite progressive ou un congé à traitement différé (excluant les congés parentaux) pour l'année 2026-2027. La demande doit être complétée en ligne sur le site des ressources humaines dans la section [webCongé](#).

Qu'arrive-t-il avec les assurances collectives lorsque je prends un congé sans traitement à temps plein?

Vous avez la possibilité de maintenir votre protection actuelle ou d'opter pour la couverture maladie de base (maladie1). À votre retour, vos protections en vigueur avant le congé seront réactivées automatiquement, sans démarche supplémentaire de votre part.

Habituellement, les primes sont prélevées directement sur la paie. Toutefois, puisque vous ne serez pas au travail, nous vous invitons à communiquer avec Beneva afin de mettre en place des prélèvements automatiques durant votre congé. Cela vous évitera bien des soucis.

Dois-je racheter mon fonds de pension lorsque je prends un congé?

- Pour les congés de 20 % et moins ainsi que pour la retraite progressive : aucun rachat n'est nécessaire. Les cotisations continueront d'être prélevées directement sur vos paies;
 - Pour les autres congés à temps partiel ou à temps plein : certains peuvent nécessiter un rachat de service. Vous pourriez donc choisir de racheter votre fonds de pension. Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de connaître les démarches à effectuer.
-